

INSTALLER UN COMITÉ DE PILOTAGE « CAMPUS SANS TABAC »

DE QUOI S'AGIT-IL?

Le comité de pilotage (COPIL) « campus sans tabac » coordonne la préparation, l'adoption, l'implantation, la mise en vigueur, la pérennisation et l'amélioration du dispositif.

En ce sens, il a des fonctions organisationnelles et gestionnaires importantes, et il est également porteur d'une « vision » qui contribuera au succès du campus sans tabac.

La constitution du COPIL doit arriver très tôt dans le projet (avant la mise en place concrète du campus sans tabac) pour faciliter le déploiement de l'initiative : il aide à atteindre les objectifs du campus sans tabac, à l'identification des freins à lever, et à accroître l'acceptabilité des usagers.

Cette fiche outil a pour vocation de vous aider dans la constitution du COPIL, dans la description de ses missions, des thématiques à aborder et du calendrier des échanges de ce comité.

COMPOSITION

Le COPIL doit avoir du poids, de la légitimité, de la crédibilité et représenter différents usagers. En conséquence, il doit inclure des représentants des différentes instances constitutives de l'établissement, des étudiants, des organisations syndicales, des fumeurs et des non-fumeurs (liste non exhaustive ci-dessous) :

- Représentants de la direction et de l'administration
- Représentants des ressources humaines
- Représentants des services de communication
- Représentants des services de santé universitaire
- Représentants des enseignants-chercheurs
- Représentants des syndicats et du personnel salarié
- Représentants des étudiants
- Représentants des services de la gestion du patrimoine et des risques
- Représentants des services d'hygiène et de sécurité
- Représentants de la scolarité
- Représentants des différentes filières ou des UFR concernées par le campus sans tabac



Le COPIL peut être ouvert, ponctuellement ou à plus long terme, à des invités extérieurs :

- Associations locales de prévention
- Tabacologues
- Chargés de mission santé de la ville / de la mairie
- Représentants des agences régionales de santé (ARS)
- Etc.

Le COPIL sera présidé, dans l'idéal, par un représentant des ressources humaines ou de l'administration du lieu d'enseignement supérieur (DRH, secrétaire générale) et par un enseignant-chercheur motivé par le projet (intéressé par les thématiques de santé par exemple). Ces co-chefs de projet sont désignés par la direction de l'établissement.

LES MISSIONS DU COPIL

Elles sont multiples et leur exercice repose sur la pluridisciplinarité de l'équipe constituée. Voici quelques exemples de missions ci-dessous:

- Prévoir un agenda de rencontres et un ordre du jour pour ces rencontres
- Budgétiser, réaliser un bilan financier
- Formuler des objectifs pour le campus sans tabac
- Prévoir un calendrier de déploiement (étapes d'implantation, lancement, événements, évaluation)
- Développer un plan d'action autour des différentes étapes de mise en place (inauguration, accompagnement des fumeurs, respect, communication, évaluation)
- Recueillir les avis des différentes parties prenantes, identifier leurs freins et leviers
- · Assurer la progression et le respect du calendrier

 Rédiger la politique du dispositif et la faire valider par la direction

- Définir et organiser la stratégie de communication (peut faire l'objet d'un sous-groupe dédié)
- Gérer l'implantation des zones ou abris fumeurs
- Maintenir la dynamique, assurer la pérennisation

En résumé, le rôle du COPIL est de donner un avis sur des questions qui se posent en lien avec le campus sans tabac, de proposer de nouvelles actions, d'assurer le relais des informations, et de consulter des parties prenantes expertes sur certains sujets.



EXEMPLES D'ORDRE DU JOUR

- Inauguration du campus sans tabac : sous quelle forme, quand ?
- Rédaction du document officiel « politique de campus sans tabac »
- Réflexion sur la stratégie de communication
- Budget
- Mise en place des aides à l'arrêt sur site pour les fumeurs
- Mise en conformité du site (retrait de cendriers, signalétique)
- Localisation, installation et entretien des abris (passage de la société de nettoyage)
- Traitement des mégots collectés sur le campus
- Réflexion sur le respect du campus sans tabac (sanction, politique)
- Lien entre le campus sans tabac et la politique de développement durable de l'établissement
- Valorisation des étudiants ambassadeurs qui s'impliquent dans le campus sans tabac
- Évaluation et valorisation des résultats
- Animation du campus sans tabac sur l'année
- Relations publiques, retombées médiatiques
- Utilisation des aides à l'arrêt
- Ftc.

RYTHME RECOMMANDÉ





En période d'initiation et de lancement, des réunions régulières sont nécessaires (toutes les 3 semaines environ), temps d'échange qui s'espacera progressivement (tous les 2 ou 3 mois lorsque le campus sans tabac est bien installé).

Le COPIL n'a pas vocation à être dissout car il est nécessaire pour pérenniser le dispositif, maintenir son attractivité et sa dynamique.